

Activité, emploi et recherche d'emploi : changer de paradigme pour supprimer le chômage

Par Jacques Attali* et Vincent Champain**

Les émeutes dans les quartiers révèlent jusqu'où peut conduire le chômage. Des jeunes en majorité sans espoir, sans formation, ou, quand ils en ont, sans emploi, vivent une situation d'apartheid territorial et social. La réponse est en partie spécifique aux quartiers : l'affirmation d'une autorité, la sécurité des personnes, et une politique de la ville. Mais la cause principale est plus générale : il y a au total cinq millions de Français sans emploi, qui constatent que la société n'a pas de place à leur proposer. Les sortir du chômage, leur donner une nouvelle dignité et un rôle social est une condition de la survie de nos sociétés. Tel est l'objet de notre proposition.

Le chômage est traditionnellement défini par l'absence de travail rémunéré. En pratique, une part importante de l'activité du chômeur est consacrée à se former et à chercher un emploi. Notre proposition : reconnaître que se former et chercher un emploi constitue une activité socialement utile. Qu'elle mérite un statut sous la forme d'un contrat d'évolution, avec tous les attributs d'un contrat de travail : rémunération, protection sociale, encadrement et débouché professionnel.

La création de ce contrat entraînerait un changement en profondeur de nos politiques sociales, permettant de supprimer le chômage en cinq ans. Son coût ne dépasserait pas celui des programmes récents de baisses d'impôts, avec un effet nettement plus dynamique sur le pouvoir d'achat, la croissance, le niveau de qualification, d'innovation et de cohésion sociale.

Nos politiques d'emploi sont sans commune mesure avec les besoins.

Officiellement, 2,4 millions de chômeurs en juin 2005...

Les statistiques officielles recensaient environ 2,4 millions de demandeurs d'emploi de catégorie 1 fin juin 2005, c'est-à-dire 2,4 millions de personnes n'ayant pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédente, disponibles pour travailler dans un délai de deux semaines et ayant entrepris des démarches spécifiques¹ pour trouver un emploi en CDI à temps plein au cours des quatre semaines précédentes. Ne faisaient donc pas partie de ce nombre ceux qui ne remplissaient pas au moins l'une de ces conditions. On comptait ainsi 237.000 demandeurs d'emploi qui partageaient toutes les caractéristiques des 2,4 millions comptabilisés dans la statistique officielle sauf une : ils recherchaient un emploi en CDD ou à temps partiel.

De la même façon, ceux qui ne s'étaient pas présentés à une convocation de l'ANPE, étaient considérés comme ne recherchant pas un emploi, et exclus des statistiques :

* Jacques Attali est écrivain, économiste et président de Planet Finance.

** Vincent Champain est économiste.

¹ Voir en annexe les principales démarches recensées.

selon les chiffres de l'ANPE, plus de 200.000 personnes avaient été exclues des listes de l'Agence pour absence au contrôle ou radiation administrative durant le mois de juin 2005 (et la plupart se seront réinscrites durant le mois qui suit). On doit y ajouter environ 600.000 personnes sans emploi, inscrites au RMI mais non inscrites à l'ANPE. Et aussi environ 278.000 personnes sans emploi, mais en ayant trouvé un qui commençait dans les trois mois. Et 400.000 personnes sans emploi de plus de 57 ans et, à ce titre, dispensées de recherche d'emploi. Ces chiffres ignorent également 190.000 chômeurs des DOM - exclus du chiffre officiel, limité à la France métropolitaine.

... en fait, 4,6 millions de sans emploi soit un taux de chômage de 19 %

Au total, on comptait, en juin 2005, près de 4,3 millions de personnes sans emploi, et qui auraient pu en occuper un si on le leur en avait proposé un. On pourrait y ajouter les 169.000 personnes en emploi aidé (CES, CEC) mais sans perspective d'évolution clairement définie, 51.000 personnes employées par des entreprises d'insertion et 58.000 personnes en préretraite. Cela porte le nombre de personnes connaissant des difficultés d'emploi à 4,6 millions et le taux à 19 % de la population active.

Le nombre est donc plus proche de 5 que de 2 millions. Au rythme le plus rapide de la réduction du chômage des dix dernières années, celui de l'an 2000, il faudrait plus de dix ans pour parvenir au plein emploi. Au rythme de baisse affiché à la fin de l'été 2005, c'est un quart de siècle qu'il faudrait.

Un quart de siècle pour parvenir au plein emploi

L'évolution démographique et les réformes de structures tentées jusqu'à présent ne laissent pas plus d'espoir : la France ne peut pas réduire de 10 % la durée du travail tous les cinq ans, et l'Allemagne, qui nous a devancé dans le vieillissement de la population, est là pour faire douter de l'impact réel du départ à la retraite des baby-boomers sur l'emploi.

Le "non-statut" du chômeur est triplement inacceptable

Le chômage est un "non-statut", et dans un pays comme la France, dans lequel les droits sociaux (santé, retraite, formation) sont liés au statut, c'est un triple handicap.

Les droits sociaux existent surtout pour les travailleurs

En termes de droits sociaux. Les droits sociaux français étaient à l'origine des avantages offerts aux travailleurs par l'entreprise, progressivement mutualisés au niveau professionnel et interprofessionnel. Ils sont centrés autour de la famille, avec une protection particulière du chef de famille, qui suffisait à couvrir ses ayants droits (et notamment les jeunes sans emploi et sans indemnisation). L'augmentation du chômage et l'éclatement des cellules familiales ont sérieusement réduit l'efficacité protectrice de ce système. Ceux qui disposaient d'une mutuelle, pour eux et leur famille, la perdent lorsqu'ils perdent leur emploi. Les chômeurs qui pouvaient disposer de formations dans leur emploi en perdent le bénéfice, précisément quand ils en auraient le plus besoin.

En termes de représentation. Alors que les salariés et les entrepreneurs ont leurs représentants syndicaux, il n'y a pas d'élection des représentants des chômeurs. Il n'y a pas non

Les problèmes des chômeurs sans représentation ont peu de chances d'être résolus.

plus de réelle représentation des chômeurs – en tout cas pas à la hauteur du nombre des demandeurs d'emploi - dans les principaux organismes paritaires, et le taux d'adhésion aux associations de chômeurs est infinitésimal. Personne n'est responsable d'eux s'ils perdent confiance ou s'ils s'égarer dans des impasses (surtout si ces impasses permettent de les extraire des statistiques du chômage). Ils restent coincés entre l'UNEDIC (qui, pour l'essentiel², limite son rôle à la collecte des cotisations au paiement des allocations), l'ANPE (qui accompagne les chômeurs avec très peu de moyens), et l'Etat. Certes, ils restent des électeurs, mais des électeurs tentés, plus que la moyenne, par le vote de contestation ou l'abstention. La représentation effective des chômeurs est donc faible. Or, dans une démocratie sociale de marché, les problèmes de ceux qui ne sont pas suffisamment représentés ont moins de chance d'être résolus.

En termes de droit à la formation. Les fonds de formation professionnelle ne sont, pour l'essentiel, moins orientés vers le changement d'activité que vers la qualification dans les métiers existants : les moyens de formations sont considérables pour se former aux métiers des secteurs importants, mais en déclin, et faibles pour les activités encore en développement, même très prometteuses.

Ces fonds ne sont pas accessibles aux chômeurs. Or sont considérés comme chômeurs ceux qui, souvent à contre-courant, prennent le risque de chercher un emploi ou continuent à en chercher un, alors que les "chômeurs découragés" de plus de 57 ans ne sont pas comptabilisés par les statistiques officielles. Une femme qui décide de se remettre au travail après avoir élevé un enfant devient chômeur, comme un demandeur d'emploi qui cesse d'être malade ou une personne à la recherche d'une reconversion. Une mère qui cherche un emploi se voit refuser une place en crèche au motif qu'elle peut garder son enfant puisqu'elle "ne fait rien" - et perd alors toutes les chances de trouver un emploi.

Une ouvrière qui, pour échapper à un emploi peu qualifié dans une entreprise textile menacée, voudrait se former à devenir assistante maternelle ne peut être aidée avant d'être licenciée. Un cadre de cinquante ans qui quitte son entreprise pour échapper à la "mise au placard" en se préparant à reprendre une entreprise ne peut le faire sans basculer dans le chômage - et s'il démissionne pour le faire, il n'a le droit à aucune allocation³.

Les deux chômages

Il faut donc distinguer deux formes de chômage. La "forme passive", de ceux qui sont engagés dans une spirale dépressive du doute de soi, du découragement et d'un sentiment d'abandon. Tel est le cas, par exemple, d'une femme de 48 ans licenciée d'une entreprise de textile dans le Nord, dont le mari est également au chômage et qui ne peut compter que sur son conseiller ANPE - ce dernier devant malheureusement s'occuper de plusieurs centaines d'autres personnes dans la même situation.

Il y a un chômage passif...

... et la recherche active

Il ya aussi la "forme active", la recherche active, qui concerne ceux qui ont pu identifier leurs forces et leurs faiblesses, et engagent un parcours

² La création du PARE est venu modifier cette donne. Mais on reste encore très loin d'un système entièrement unifié.

³ En effet les allocations chômage sont réservées aux salariés privés involontairement de leur emploi.

bien défini pour y remédier : bilan sur soi-même, analyse des possibilités d'emploi, formation et accompagnement. Ce « chômage actif » est une activité.

Parce que l'on ne sait soigner que les maux que l'on peut nommer, il serait indispensable de disposer d'une statistique mensuelle et transparente qui sépare ces deux chômeurs : la recherche d'emploi dynamique d'un côté, le chômage d'abandon et d'exclusion progressive de l'autre.

L'activité du chômeur

Quiconque s'est déjà livré à une recherche d'emploi pour lui-même, ou a accompagné quelqu'un dans cette démarche sait qu'il s'agit d'une activité à temps plein qui dépasse en complexité bien des emplois : analyser la situation (la sienne, et celle de l'emploi dans les secteurs visés), connaître les possibilités offertes par le marché de l'emploi français, définir un plan d'action (contacts à prendre, formation à réaliser, documentation sur les entreprises concernées) et le mettre en œuvre. Au total, il s'agit d'un projet qui dépasse en complexité bien des emplois dits "d'exécution".

Se former ou monter un projet de création sont des actes socialement utiles.

Plus généralement, se former ou monter un projet de création sortir d'un secteur sinistré pour se former à un métier de service, abandonner un emploi dangereux pour évoluer dans un autre métier ou échapper aux contingences du salariat pour créer son entreprise sont des actes socialement utiles, qui contribuent à l'adaptation de la qualification et de la société française.

Notre proposition : reconnaître l'utilité de la recherche active d'emploi

Fondée sur une idée lancée il y a plus de vingt ans⁴, notre proposition est la suivante : reconnaître l'utilité sociale d'une formation ou d'un projet de création. Remplacer la notion de demandeur d'emploi par la notion d'activité beaucoup plus large que celle de travail⁵. En conséquence, proposer à tous les demandeurs d'emploi l'accès à un véritable statut de chercheur d'emploi avec un contrat, un revenu, un encadrement, une formation et un débouché.

Une solution radicale : reconnaître l'utilité sociale d'un projet de création

Considérer la recherche d'emploi comme une activité reviendrait à supprimer le chômage, c'est à dire à fournir à chaque demandeur un employeur, qui ait la charge d'encadrer sa démarche, et de rémunérer son activité - travail, formation, recherche d'emploi ou création.

Le contrat du chercheur d'emploi :

L'activité de chercheur d'emploi comprendrait :

⁴ En 1984 par une note au président de la République et le 9 mars 1994 par un article dans le Monde, repris dans « La Voie Humaine », Fayard 2004.

⁵ Puisqu'elle comprend aussi celle qui consiste à rechercher un emploi.

- **un "contrat d'évolution"**, avec des objectifs clairs et définis en fonction du profil du chercheur d'emploi. Ce contrat serait signé avec "l'employeur de dernier ressort" (cf. infra), qui serait identifié pour chaque demandeur d'emploi.
- **un encadrement** par un coach, qui aiderait les "chômeurs passifs" à passer au statut de "recherche active". Comme pour l'encadrement d'une équipe de salariés, ce coach aurait pour fonction d'aider le chercheur dans sa démarche, sur un mode qui cumule le meilleur de l'accompagnement personnalisé (inspiré notamment du modèle danois) et le meilleur du management (celui qui vise à tirer le meilleur de chacun plutôt que celui qui vise à ne garder que les mieux adaptés et à éjecter les autres du système). Les services de l'ANPE seraient placés au centre de ce dispositif, qui deviendrait leur mission principale. Les associations qui travaillent à l'accompagnement des chômeurs - Solidarités Nouvelles contre le Chômage⁶ par exemple - seraient incluses dans ce dispositif. Les opérateurs privés, qui disposent désormais de la possibilité de faire du placement rémunéré de demandeurs d'emploi, pourraient y être inclus, sous réserve que cette autorisation ne conduise pas à un "écrémage" des demandeurs - ceux qui ont des difficultés à l'ANPE, et les cas les plus simples aux opérateurs privés ;
- **une activité de formation** "sur mesure", dont l'objectif serait adapté aux besoins du "chercheur" : acquisition d'une compétence, formation à une technique, montage d'un projet d'entreprise ou associatif. Ceux qui ont quitté l'école le plus tôt bénéficieraient de davantage⁷ de "droit à formation". Cette formation n'est pas nécessairement une formation "scolaire" : elle pourrait également être un "emploi de transition", notamment en remplacement de salariés partis en formation, dans le cadre d'un statut qui reprendrait les meilleurs aspects de l'intérim tout en évitant les dérives ;
- **un revenu, supérieur au montant actuel des allocations chômage⁸**, pour tous ceux qui entrent dans le statut d'actif « chercheur d'emploi ». Ce revenu serait à moduler en fonction de la situation et du profil.

Un employeur pour tout chercheur d'emploi

La structure avec laquelle le chercheur d'emploi signerait ce contrat⁹ aurait l'obligation de lui proposer un reclassement dans le secteur marchand à l'issue du contrat, sous la forme d'un emploi suffisamment stable et pérenne. Ou de le conserver en contrat d'évolution.

Cette responsabilité d'employeur du chercheur d'emploi peut être confiée à l'Etat ou à des groupements d'employeurs (mettant en commun leurs besoins, précaires ou à temps partiel, afin de créer de "vrais emplois", en CDI à temps plein) ou à des entreprises d'insertion (généralement mieux placées que l'Etat pour aider des

⁶ Association créée en 1985 à l'initiative notamment de Jean-Baptiste de Foucauld et dédiée à l'accompagnement de personnes menacées d'exclusion (www.snc.asso.fr)

⁷ A l'inverse de la situation actuelle puisque selon l'INSEE seuls 12 % chômeurs qui n'ont pas le baccalauréat ont suivi une formation en 2003, contre 27 % de ceux qui étaient cadres avant d'être sans emploi.

⁸ En 2003, le montant journalier moyen est d'environ 40 euros par jour.

⁹ Qui disposerait pour cela de moyens financiers, dans le cadre d'une convention "d'employeur en dernier ressort".

personnes éloignées de l'emploi). L'Etat pourrait également développer un système de "droits à reclassement"¹⁰, acquittés par les entreprises, et versés à celles des entreprises qui savent développer les activités ou les produits qui permettent de les employer.

A coté des fonds d'investissements, qui ont intérêt à acheter des sociétés pour réduire ou délocaliser leurs effectifs, pourraient se développer des "Fonds Sociaux" qui auraient l'objectif de développer les activités pour chercheurs d'emplois. Des expériences comme celle présentée par le groupe Arcelor¹¹ montrent la voie : plutôt que de licencier 200 salariés dont l'emploi était supprimé, ce groupe a identifié une activité rentable, qui a permis d'éviter le chômage à ces salariés reconvertis dans le bâtiment et dans l'archivage de documents.

Des "fonds sociaux" qui créent des emplois plutôt que des fonds financiers réduisent les effectifs.

Cette réforme vise au transfert intégral en cinq ans du "chômage passif" à la "recherche active". Elle clarifierait la responsabilité de la collectivité vis-à-vis du chômage : assurer que personne ne reste en situation de "chômage passif", et donner à chacun les moyens de réaliser son évolution professionnelle, via la recherche active. Autrement dit, notre réforme conduit à supprimer le chômage.

Notre proposition placerait la société en position d'assumer la responsabilité du chômage, et de répondre à cette responsabilité de façon adaptée. Là où le problème est un problème de coût du travail, notre réforme conduira à subventionner des emplois qui seraient "hors marché" sans subvention - par exemple certaines activités de service aux personnes dépendantes. Là où, au contraire, le problème est une insuffisance de revenu le retour à l'activité permettra de relancer le cycle économique. Là où le problème est un problème de mutation industrielle, l'accompagnement des emplois vers de nouvelles activités privées sera organisé de façon plus dynamique.

Le coût de la réforme

Une réforme financée à ressources constantes.

La France peut se permettre une telle réforme. Actuellement, le coût des politiques de l'emploi est de 4,2 % du PIB¹² (65 Mds€) et comprend essentiellement¹³ :

- l'indemnisation des demandeurs d'emploi (coût : 2 % du PIB environ) ;
- les aides à l'emploi marchand, telles que les aides accordées au titre des embauches de jeunes ou de chômeurs de longue durée (coût : 1,2 % du PIB environ dont 0,8 % au titre des allègements de cotisations) ;
- les emplois aidés non marchands, dans le secteur public ou associatif, pris en charge de façon partielle ou totale par l'Etat. Il s'agit notamment des

¹⁰ Qui généraliseraient l'idée du bonus-malus sur l'assurance chômage, en ouvrant son champ des seuls salariés touchés par des emplois précaires à l'ensemble des personnes en difficulté d'emploi - précaires, chômeurs et salariés menacés.

¹¹ " Arcelor présente une expérience originale de reconversion", Le Monde, 29 septembre 2005.

¹² En finances publiques, les coûts sont généralement exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En 2005, 1 % du PIB représente environ 15,5 milliards d'euros.

¹³ Cf. note n°45 de la fondation Jean Jaurès "Pour une sécurisation des parcours professionnels"

CES, des CEC, emplois-jeunes, CIVIS, contrats d'avenir ou d'accompagnement dans l'emploi. (coût : 0,4 % du PIB environ) ;

- les dispositifs d'accompagnement, qui visent à aider les salariés touchés par des restructurations, en favorisant leur accompagnement, leur formation ou leur retrait de la vie active (préretraites) et les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi (TRACE, PARE) apportent un revenu, un accompagnement et des possibilités de formation aux demandeurs d'emploi (coût : 0,6 % du PIB environ) ;

Soit un coût total actuel de $2 + 1,2 + 0,4 + 0,6 = 4,2\%$ du produit intérieur brut. Le coût de la réforme que nous proposons (et qui se substitue progressivement aux dépenses précédentes) comprend :

- le revenu d'activité, égal au SMIC en moyenne (soit plus que le montant moyen des allocations chômage¹⁴) aurait un coût budgétaire de 36 à 54 milliards euros annuels (2 à 3 % du PIB), si l'ensemble des personnes sans emploi entrait dans ce dispositif immédiatement.
- le "suivi individualisé" coûterait¹⁵ 4 à 6 milliards d'euros (0,2 à 0,4 % du PIB) ;
- la formation, coûterait environ une dizaine de milliards (0,6 % du PIB) sur

Notre proposition coûte 4 % du PIB, contre 4,2 % pour les politiques de l'emploi actuelles.

la base de trois mois de formation en petit groupe par demandeur ;

Soit au total $0,4\% + 0,6\% + 3\% = 4\%$ du PIB.

Ce coût représente un maximum, qui suppose que la réforme concerne immédiatement 100 % des personnes sans emploi. Une montée en charge progressive sur plusieurs années aurait un coût bien inférieur, car elle ne s'appliquerait à l'ensemble des chômeurs qu'une fois que leur nombre aurait déjà fortement diminué.

Le financement de la réforme

La moitié environ du programme que nous proposons pourrait être financée par la disparition d'une partie des allègements de cotisations (les allègements ciblés sur des zones ou sur des publics seraient remplacés par des contrats d'activités renforcés), les emplois aidés (qui, nous l'avons vu, seraient intégrés dans notre dispositif) et les dispositifs d'accompagnement existants (qui seraient généralisés) et par, le remplacement d'allocations chômage par des rémunérations d'activité. Reste donc à dégager 1,5 % du PIB, soit 22 milliards d'euros, équivalent au coût des baisses d'impôt promises dans le programme présidentiel de l'actuelle majorité¹⁶. Autrement dit, notre réforme nécessite à reconnaître que les français sont plus pressés de réduire leur taux de chômage que leur taux d'imposition - tout en ouvrant largement

¹⁴ 960 euros brut environ en 2003.

¹⁵ sur la base d'une heure et demi d'entretien individuel par semaine et par chercheur avec un coach.

¹⁶ Source : Le Figaro, 19 mars 2002

la possibilité à moyen terme de baisser les deux, tant la suppression du chômage réduirait les déficits publics et augmenterait la richesse nationale.

Notre proposition permettrait d'apurer une véritable "dette économique", en permettant à des millions de personnes blessées, démotivées ou déqualifiées par des années d'exclusion de l'emploi ou de va-et-vient entre précarité et chômage. Et ceci, sans augmenter la dette financière de l'Etat.

Les effets induits de la réforme

Nous aurions plus de croissance puisque la France se mettrait à chercher comment employer au mieux chacun.

Cette réforme, entièrement ciblée sur ceux qui transformeront le plus leur revenu en consommation, aura un effet significatif sur la croissance du fait de l'effet macro-économique¹⁷ de cette distribution de pouvoir d'achat. Mais cet effet sera à la fois plus ample et plus

durable que leur simple effet sur le pouvoir d'achat : l'effort de reclassement que l'Etat sera amené à accomplir, en s'appuyant sur des opérateurs publics ou privés, aura pour objet de trouver comment affecter à chaque chercheur d'emploi l'activité qui lui correspond le mieux - ce qui se traduit nécessairement par plus d'activité et donc plus de croissance. De plus cette réforme aura un effet sensible sur la confiance dans l'avenir de l'ensemble de nos concitoyens, chacun étant assuré de pouvoir bénéficier d'un véritable "bouclier social" en cas de coup dur.

Sans entrer dans un modèle économique sophistiqué, si cette réforme ne réussit qu'à moitié, et que la richesse créée ne correspond qu'à la moitié des revenus versés (environ 40 milliards selon notre estimation), le PIB français sera déjà augmenté d'environ 20 milliards annuels, en même temps que disparaîtrait le chômage tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Une étape essentielle : la réforme de nos institutions

Pour appliquer cette réforme, il conviendra de rendre notre système de protection, plus cohérent et global :

Décloisonner notre modèle social.

D'abord, supprimer le cloisonnement des financements : L'UNEDIC supporte l'essentiel des coûts du chômage (allocations) et reçoit les cotisations d'assurance chômage, alors les investissements pour l'emploi sont faits par l'Etat et les collectivités locales. Notre réforme nécessite donc une disposition qui permette que l'UNEDIC puisse contribuer aux rémunérations des contrats d'activité. Ceci n'implique pas la fusion des organisations (ANPE et UNEDIC).

Ensuite, supprimer le cloisonnement des parcours, en transformant les outils de formation et d'accompagnement, actuellement liés au statut (étudiant, salarié, chômeur, exclu) pour en faire des outils centrés sur les objectifs par la création d'un compte mobilité individuel¹⁸, donnant à chacun d'autant plus de droits pour que ses besoins de mobilité sont urgents (emploi menacé, spécialisation peu demandée par les entreprises) et que sa formation initiale a été courte.

¹⁷ En effet, l'effet de pouvoir d'achat serait concentré sur les français qui ont le taux d'épargne le plus réduit.

¹⁸ Voir note de la Fondation Jean-Jaurès n°45.

Enfin, décentraliser la gestion des contrats d'évolution en confiant le contrôle à ceux qui en portent la responsabilité face aux électeurs, et en ne faisant remonter à l'échelon supérieur que ce qui ne peut pas être géré à l'échelon de proximité¹⁹. Ainsi, l'accompagnement dans les parcours est un métier de proximité. Il doit être largement décentralisé, et reposer sur un responsable clairement identifié, et compétent pour gérer des services publics de proximité et responsable de la qualité de sa gestion : les communes (pour les plus importantes) ou les regroupements de communes. C'est d'ailleurs l'échelon démocratique qui, aujourd'hui, inspire le plus confiance aux Français²⁰ ;

**Faisons plus confiance
à l'échelon local**

**Pas de système social
sans "employeur en
dernier ressort"**

L'employeur de dernier ressort

Tout système social suppose de désigner un employeur de dernier ressort : le citoyen ou la société.

Dans la société de marché, la responsabilité ultime du travail revient à l'individu : chacun est son propre employeur en dernier ressort. Au Japon des sous-traitants de grands groupes accueillent ceux qui ne trouvent pas d'emploi. Dans le modèle danois, le système social fait en sorte de ne laisser personne au bord du chemin. Certains auteurs évoquent ce concept aux Etats-Unis²¹.

Faire de la société l'employeur en dernier ressort pour développer l'emploi privé.

Notre proposition revient à faire assumer le rôle d'employeur en dernier ressort à la collectivité, c'est à dire à "internaliser les externalités"²², à pousser la société à prendre à sa charge les conséquences de ses propres dysfonctionnements - ici, le chômage - plutôt que les laisser à la charge des individus. Mettre la société en situation d'employeur en dernier ressort n'est donc pas fixer l'emploi public comme horizon ; c'est faire que la société ait intérêt à la montée en qualification de tous ceux qui en font partie.

**Notre réforme : assumer nos
responsabilités face au chômage,
nous donner les moyens d'agir**

Placée en situation "d'employeur en dernier ressort", la collectivité aura une forte incitation à trouver des solutions pour ses chercheurs d'emploi, à les faire passer dans les meilleures conditions de la rémunération de dernier ressort, qui lui incombe, à une activité de travail productif, dans le secteur marchand.

Ce programme ambitieux - rien de moins que la fin du chômage - n'est pas irréaliste. Il suppose des choix clairs : la reconnaissance du statut de "recherche active", la focalisation plutôt que le saupoudrage, l'efficacité plutôt que l'empilement des dispositifs, l'écoute et la prise en compte des besoins de chaque personne plutôt que la conception d'outils basés sur un "chômeur moyen". Avec ce programme, la société française changerait de nature.

¹⁹ Organiser la péréquation entre les zones riches et les zones fait clairement partie des tâches qui relèvent de l'Etat.

²⁰ Voir par exemple "Le baromètre politique municipal", Sondage Louis Harris, janvier 2005

²¹ "No Cheers for Full Employment", Challenge, Nov, 1999 by Dimitri Papadimitriou

²² Une externalité correspond à un "service négatif" rendu par un agent économique à un autre (par exemple, la pollution d'un site industriel vers une ville). Pour réduire ces externalités, on cherche en général à les "internaliser", c'est à dire de les faire prendre en charge par celui qui les cause (dans le cas de la pollution, c'est le principe du pollueur-payeur).

Annexe 1 : les démarches réalisées par les demandeurs d'emploi

Les principales démarches de recherche d'emploi

En %

| Type de démarche | Ancienneté de chômage | | |
|---|-----------------------|--------------------|-------|
| | Inférieure à un an | Supérieure à un an | Total |
| S'inscrire (ou être restée inscrite) à l'ANPE | 85 | 86 | 85 |
| Lire des annonces publiées dans un journal | 80 | 80 | 80 |
| Chercher par relations personnelles | 76 | 75 | 76 |
| Faire d'autres démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE) | 74 | 76 | 75 |
| Faire une démarche directe auprès d'un employeur | 60 | 56 | 59 |
| Répondre à une offre d'emploi (publiée dans un journal ou sur un tableau d'affichage) | 45 | 41 | 44 |
| S'inscrire (ou être restée inscrite) dans une agence de travail temporaire | 41 | 29 | 37 |
| Passer (au cours du mois) un test, un entretien, etc. | 30 | 24 | 28 |
| Utiliser d'autres modes de recherche | 26 | 18 | 23 |
| Faire passer une annonce (dans un journal ou sur un tableau d'affichage) | 6 | 6 | 6 |
| Passer (au cours du mois) un concours de recrutement | 3 | 4 | 3 |
| Prendre des dispositions pour s'établir à son compte | 3 | 3 | 3 |

Lecture : parmi les PSERE (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi) ayant fait des démarches de recherche d'emploi, 80 % ont lu une annonce publiée dans un journal, 3 % ont pris des dispositions pour s'établir à leur compte. La somme des pourcentages d'une colonne est supérieure à 100, car une personne peut effectuer plusieurs démarches.

Champ : PSERE déclarant avoir fait des démarches de recherche d'emploi.

Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Durée moyenne journalière des activités des hommes en fonction de leur activité et de leur situation familiale

| | Hommes chômeurs | | | | Hommes actifs occupés | | | |
|---------------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| | Vit seul | Couple sans enfant | Couple avec enfant | Chez ses parents | Vit seul | Couple sans enfant | Couple avec enfant | Chez ses parents |
| Dormir | 9 h 24 | 9 h 19 | 9 h 13 | 9 h 41 | 8 h 16 | 8 h 25 | 8 h 23 | 8 h 35 |
| Toilette, soins | 39' | 50' | 50' | 42' | 43' | 43' | 40' | 42' |
| Repas | 1 h 13 | 1 h 30 | 1 h 52 | 1 h 28 | 56' | 1 h 28 | 1 h 33 | 1 h 15 |
| Travail | 14' | 20' | 32' | 17' | 5 h 30 | 5 h 54 | 5 h 40 | 5 h 46 |
| Recherche de travail | 15' | 26' | 26' | 23' | - | - | - | - |
| Cuisine, ménage, vêtements | 1 h 17 | 1 h 14 | 45' | 33' | 56' | 29' | 31' | 16' |
| Courses | 35' | 53' | 46' | 25' | 27' | 21' | 20' | 14' |
| S'occuper de ses enfants (1) | - | - | 53' | - | - | - | 29' | - |
| Dont : trajets pour ses enfants | - | - | 10' | - | - | - | 5' | - |
| Bricolage, jardinage | 42' | 53' | 1 h 26 | 30' | 20' | 39' | 50' | 26' |
| Promenades et sport | 1 h 10 | 55' | 42' | 1 h 24 | 31' | 31' | 31' | 37' |
| Sociabilité | 2 h 28 | 1 h 59 | 1 h 43 | 2 h 51 | 2 h 23 | 1 h 39 | 1 h 24 | 2 h 08 |
| Télé, vidéo | 2 h 28 | 3 h 00 | 2 h 51 | 3 h 04 | 1 h 31 | 1 h 48 | 1 h 49 | 1 h 40 |
| Lecture | 49' | 27' | 20' | 19' | 23' | 19' | 14' | 10' |
| Passe-temps et jeux | 41' | 27' | 18' | 32' | 15' | 13' | 10' | 23' |

1. Si enfants de moins de 15 ans.

Lecture : les hommes chômeurs vivant chez leurs parents consacrent en moyenne 2 h 51 à des activités de sociabilité (les durées moyennes des activités sont calculées sur l'ensemble des hommes de chaque catégorie et non sur les seuls pratiquants).

Champ : hommes chômeurs et hommes actifs occupés.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee